

REPUBLIQUE FRANCAISE

Code INSEE :9012

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Poste Comptable MR LE RECEVEUR

COMMUNE DE DEUXIEME CATEGORIE

Population comprise entre 3 500 et 10 000 habitant

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2023

Budget de type M14

INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale - colonne h du recensement INSEE	
Nombre de résidences secondaires	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Informations fiscales N-2(1)			
Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate(3)
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios(2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate(3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	Dotation globale de fonctionnement / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement(2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal(2)		
8bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi(2)(4)		
9	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dépense en capital / recettes réelles de fonctionnement(2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement(2)		
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement(2)		

Informations financières - ratios(2)		Valeurs	Moyennes nation. de la strate(3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunt réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

- (1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
- (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2312-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).
Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.
- (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique).
Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
- (4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B
<p>I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :</p> <p>Au niveau CHAPITRE pour la section de Fonctionnement</p> <p>Au niveau CHAPITRE pour la section d' Investissement</p> <p>AVEC les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2);</p> <p>SANS vote formel sur chacun des chapitres (2).</p> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'articles à article est la suivante :</p> <p>II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".</p> <p>III - Les provisions sont : SEMI-BUDGETAIRES</p> <p>IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget PRIMITIF de l'exercice précédent.</p> <p>Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.</p> <p>V - Le budget a été voté :</p> <p>AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 APRES LE VOTE DU CA</p>	

BALANCE GENERALE DU BUDGET - VUE D'ENSEMBLE - II A1

FONCTIONNEMENT (1)

Page 3

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 036,13	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE(2)		1 036,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)		1 036,13	1 036,13

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 036,13	1 036,13

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section de fonctionnement, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (à voir).

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE - II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Page 4

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 036,13		1 036,13	1 036,13	1 036,13
022	DEPENSES IMPREVUES					
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 036,13		1 036,13	1 036,13	1 036,13
023	VIREMENTS DE LA SECTION					
042	Op. d'ordre transferts entre sections					
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL		1 036,13		1 036,13	1 036,13	1 036,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 036,13
--	-----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLES	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC.	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	TOTAL BUDGET	TOTAL (=RAR+prop)
73						
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
042	Op. d'ordre transferts entre sections					
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT						
TOTAL						

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 036,13
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 036,13
--	-----------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent
(2) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(3) D 023 = R 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

BALANCE GENERALE - II B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Page 5

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES (1)	OPERATIONS D'ORDRE (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 036,13		1 036,13
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 036,13		1 036,13

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 036,13
--	-----------------

CHAPITRES	INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES (1)	OPERATIONS D'ORDRE (2)	TOTAL
020	Total des Opérations d'équipement DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire
(2) Voir liste des opérations d'ordre
Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

BALANCE GENERALE - II B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Page 6

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT	OPERATIONS REELLES (1)	OPERATIONS D'ORDRE (2)	TOTAL
73				
Recettes de fonctionnement - Total				

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 036,13
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 036,13
--	----------

CHAPITRES	INVESTISSEMENT	OPERATIONS REELLES (1)	OPERATIONS D'ORDRE (2)	TOTAL
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	Produits de Cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

SECTION DE FONCTIONNEMENT DETAIL DES DEPENSES - III A1

Page 7

ARTICLES (1)	LIBELLES (1)	POUR MEMOIRE TOTAL BUDGET Ex. PREC. (2)	REALISE Ex. Préc.	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (3)	TOTAL BUDGET
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 036,13		1 036,13	1 036,13
6227	Rémun. Intermédiaires & Honora	1 036,13		1 036,13	1 036,13
022	DEPENSES IMPREVUES				
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 036,13		1 036,13	1 036,13
023	VIREMENTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE					
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 036,13		1 036,13	1 036,13

+

--	--

+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (6)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 036,13
--	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres correspondants.
(2) Si le présent budget est un budget primitif, reporter ici, au choix du maire, le budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent.
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires de l'exercice en cours.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DF 042 = RI 040
(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT - IV -B1.2

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT.	Valeur	Pour mémoire : Recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)		
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)		
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)		
- Provisions pour garanties d'emprunts		
= TOTAL		

(1) Hors opération visées par l'article L 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

04/04/2023	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT MR LE RECEVEUR MOELAN-SUR-MER	FINISTERE	BUDGET PRIMITIF 2023
------------	--	-----------	----------------------------

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT -IV-B2.1

N° ou Intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP voté	Révision de l'exercice N	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts ex N	Restes à financer exercice N+1	Restes à financer ex >N+1
NEANT							

SITUATION DES AUTORISATIONS D' ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT -IV-B2.2

N° ou Intitulé de l' AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE voté	Révision de l'exercice N	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts ex N	Restes à financer exercice N+1	Restes à financer ex >N+1
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE
LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT - IV - C3.1**

Désignation des Organismes	Date d'Adhésion	Mode de financement	Montant du financement
NEANT			

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES(1) -IV-C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé /objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
NEANT					

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE -IV-C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé /objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
NEANT					

**LISTE DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA ET
NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE - IV - C3.4**

Catégorie d'établissement	Intitulé /objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
NEANT				

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - IV -D1

Libellés	Bases notifiées (si connues)	Variation des bases (N-1)	Taux appliq. par décision	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil	Variation du produit/N-1
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière Batis						
Taxe foncière Non Batis						
Taxe Professionnelle						
TOTAL						

